

Département du Var

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/23

ID : 083-218301208-20231013-AR202310018-AR



ARRETE DE DELEGATION

N° 2023/10/018

A M. GEORGES Philippe CONSEILLER MUNICIPAL

POUR LA CELEBRATION DE MARIAGES

Le Maire de Saint-Zacharie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

Considérant que le Maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. GEORGES Philippe pour la journée du 28 octobre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : M. Philippe GEORGES, Conseiller Municipal, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier d'état-civil ;

Article 2 : Délégation est également donnée à M. Philippe GEORGES, Conseiller Municipal, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatif au service de l'état-civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous ;

Article 3 : Cette délégation est consentie pour la célébration le 28 octobre 2023 du mariage de :

- Monsieur Thomas, Norbert, Jean-Marie, Romain DUFOUR et Madame Audrey Nathalie PFISTER

Article 4 : La Directrice des Affaires Générales, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à M. le Préfet du Var.

Saint-Zacharie, le 13 octobre 2023

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB